

# L'enfance et la faute.

## Brève réflexion sur l'éducation

L'éducation de l'enfant occupe une place privilégiée dans le Judaïsme, puisqu'à travers la transmission c'est la pérennité de la Torah d'Israël et du peuple juif qu'il s'agit d'assurer. La marque d'identité de l'éducation juive, par différence avec toute autre conception admise dans les autres civilisations, et notamment la civilisation occidentale, qui se veut d'abord héritière d'Athènes et de Rome, ne consiste pas à façonner la jeunesse aux fins de servir une puissance politique telle que l'Etat, en fabriquant seulement de bons citoyens. Les 'Hahamim ont quant à eux en vue de préparer une humanité nouvelle, accessible à la Kedousha (1), en conséquence capable de l'atteindre et de la vivre.

Il faut donc commencer par souligner ce fait pour saisir d'emblée ce qui est en question dans la notion de 'Hinoukh (2) si l'on veut, par suite, essayer de comprendre de quelle manière se pose le problème de la faute dans cette perspective si particulière. Deux points doivent donc être clarifiés avant de développer la réflexion.

La formation de l'adulte dans l'enfant suit constamment un processus d'acquisition de certaines normes, mais l'inculcation souhaitée de ces normes repose elle-même sur une conception de l'être humain sur laquelle s'accordent les éducateurs, qu'ils soient les parents ou des substituts de ces derniers, tuteurs, parents adoptifs ou pédagogues. D'autre part la transmission de ces normes éducatives demeure indissociable d'un horizon auquel ceux qui ont la responsabilité de transmettre souhaitent disposer ou destiner l'enfant. Mais cette double exigence, déjà difficile, en admet une troisième : l'éducation consiste dans une forme de présence qui est à la fois veille et permanence d'un message constant, simultanément attentifs à la personnalité propre de chaque enfant. C'est de la conjonction de ces trois valeurs que dépend l'unicité d'une éducation, sa réussite même, tout autant que ses risques.

L'anthropologie hébraïque, telle qu'elle se reflète dans la mikrah (3) porte sur la nature humaine un regard avisé : "ki yetser lev haadam ra min'ouvav vé" (Bereshit 7 :3) (4). Il ne s'agit pas de porter sur l'humanité un regard pessimiste, seulement de suggérer que tout être humain naît physiquement et moralement inachevé. Ce verset classique indique seulement que les pulsions agissent dans l'âme enfantine bien avant que la raison puisse affirmer un jugement (5), puisque la formation de celle-ci demande jusqu'à l'adolescence.

Voici ce qu'en dit le Rambam :

"Tu sais combien est répandue dans notre religion l'idée du "bon" et du "mauvais penchant", et tu connais cette parole des docteurs : "par tes deux penchants" (Michna Berakhot 9 :5). Ailleurs ils disent que le mauvais penchant surgit dans l'individu humain dès la naissance : "dès son enfance" (ibid. 8 :21), tandis que le bon penchant ne lui arrive qu'après le perfectionnement de son intelligence (Sanhédrin 91b). C'est pourquoi, disent-ils, dans la parabole sur le corps humain et ses différentes facultés, contenue dans ce passage : "une petite ville renfermant peu d'hommes, etc..." (Kobelet : 9 :14), le mauvais penchant est appelé un "grand roi" et le bon penchant est appelé un "pauvre et sage". Toutes ces choses se trouvent dans des textes bien connus, émanés des docteurs (Nédarim 32b et le Targoum sur le même verset). (Moré Nevukhim III,22).

L'horizon de vie quant à lui est pour ainsi dire mis en tension entre deux sortes de devoirs, ceux qu'expriment précisément les mitzvot ben hamakom lé adam ou ben adam la'havero (6). Les premières définissent et règlent le devoir être humain vis-à-vis du Créateur, tandis que les secondes disposent la responsabilité humaine vis-à-vis du prochain. Ce n'est du reste pas le fruit du hasard si le plan de l'immédiateté intersubjective demeure à jamais subordonné au plan de la relation entre la créature et son Créateur. Cette priorité garantit en sorte la dignité de l'enfant en soumettant d'emblée l'adulte qui éduque à un maître dont il reçoit lui-même son instruction. La double entente de ces derniers termes suggère bien que même l'adulte est un élève en face de D-ieu, et qu'à ce titre l'ascendant qu'il peut exercer sur l'enfant ne saurait jamais être celle d'un sujet tout puissant. Car de Tout Puissant, il ne saurait y en avoir qu'Un seul et Unique.

La Torah fait obligation aux parents d'initier l'enfant, à un âge précoce en lui enseignant à dire le Chema et les bénédictions, mais aussi en lui faisant le récit de la sortie d'Egypte (Chemot : 10,2 ; 13,8.14 ; Devarim : 6, 20-21). La mémorisation du Chema ouvre l'enfant à l'invisible, tandis que la représentation de la sortie d'Egypte l'inscrit dans l'histoire, celle des générations du peuple juif.

En ce sens exact l'éducation authentiquement juive est une pédagogie de l'élection, puisqu'elle institue l'humanité de l'être humain à la hauteur d'une double responsabilité. L'enfant apprend ainsi à s'éveiller graduellement au sens de sa propre valeur, qui est tout à la fois unicité et relativité : c'est bien à lui, et à nul autre, que sont adressés ces enseignements, tandis qu'ils lui sont destinés dans la temporalité irréversible de son propre projet de vie. C'est en ce sens que chaque éducation porte un enseignement irremplaçable et toujours singulier.

Enfin pour ce qui est de la sorte de présence que requiert la personnalité en devenir de l'enfant, le Sefer Mischlei (22, 6) donne aux éducateurs le conseil suivant : "Instruis le jeune homme selon ce que commande sa voie ; même lorsqu'il sera devenu vieux il ne s'en détournera pas". On n'insistera jamais assez sur l'importance de la perception juste de la sensibilité de l'enfant ; certes, celle-ci est aussi informée par le milieu dans lequel il est appelé à grandir, tributaire de ses héritages psychiques, affectifs et culturels, mais chacun porte précisément en son âme l'empreinte d'une vocation qui lui a été soufflée min ha chamayim (7) ;

---

### **"...La Torah fait obligation aux parents d'initier l'enfant à un âge précoce en lui enseignant à dire le Chéma et les bénédictions, mais aussi en lui faisant le récit de la sortie d'Egypte..."**

---

c'est la tâche difficile de l'éducateur de savoir reconnaître cette vocation, ou, à tout le moins, d'en pressentir la forme et l'orientation. L'éducation et ce que l'enfant en fera relève aussi d'un tikoun (8).

Ces trois principes - la conception d'un être en devenir, l'horizon spirituel qu'il convient de privilégier, la présence avisée de l'éducateur - fondent l'essentiel de la philosophie juive de l'éducation. Ces mêmes principes doivent aussi servir de garde fou à la philosophie juive de l'existence qui permet de situer la notion de "faute". Pour que l'être humain en devenir ait l'idée même de la faute, encore faut-il qu'il ait les moyens de juger de la voie juste.

Le Rav Volbe déconseille le recours à toute forme de violence, que celle-ci s'exerce par l'humiliation, le reproche ou le châtement corporel. Essayons de comprendre pourquoi.

Une éducation qui se fonderait sur l'un de ces trois recours, deux sur trois ou les trois pris ensemble ne mérite pas le nom d'éducation. Une telle éducation doit être appelée de son véritable nom : c'est un dressage. Le dressage peut convenir pour modeler des animaux de cirque ou de garde à certains réflexes conditionnés ; il ne saurait sans dommage s'appliquer aux êtres humains.

Il s'agit moins de rechercher l'obéissance que l'adhésion intelligente, moins la crainte que la gratitude. J'ai connu un homme qui affirmait fièrement qu'un enfant ça se dresse comme un cheval, en faisant claquer le fouet...

Pour qui veut savoir à quels errements peut conduire cette sorte de fausse éducation, il lui suffira de lire la Lettre au père de Franz Kafka. Ce texte porte le témoignage poignant de ce qu'un père ne devrait jamais faire, fut-ce sous le prétexte de "faire de son fils un homme". Outre que l'instauration d'un rapport fait d'indifférence, de sujétion brutale ou d'ironie jette l'enfant dans la détresse et le désarroi, il le coupe de ses propres forces, l'enferme au milieu du monde et retarde ou hypothèque son développement. Seule une conjonction de miraculeux

hasards l'amenant à une techouva (9) radicale sera alors susceptible d'inverser la dynamique destructrice de ce malheur.

On peut mettre en garde contre certains dangers, vouloir les prévenir, mais on ne peut chercher à les conjurer maladroitement au risque de développer chez l'enfant des sentiments persistants d'insécurité, de manque de confiance en soi, ou ce qui est pire de soumission, ou encore de ressentiment et de haine. L'éducation par la coercition n'a jamais fait que des êtres peureux et embarrassés d'eux-mêmes et dépendants, qui peinent à devenir autonomes, parce qu'ils seront toujours à la recherche d'une autorité qui décidera pour eux ; l'éducation par la violence n'a jamais préparé que des êtres souffrants et qui feront souffrir à leur tour, parce qu'ils seront toujours en quête d'une impossible consolation ; l'éducation par l'humiliation forgera des adultes révoltés d'un rien, parfois brisés et assoiffés de revanche ou de vengeance inextinguible, que leur désespoir de n'avoir pas été aimés engagera au mépris ou à l'instrumentalisation des autres.

Le façonnement de la personne accusera plus tard chez l'adulte tous les accents de la sorte d'éducation qu'il aura reçue : la patience ou l'impatience, la douceur ou la perversité, l'empathie ou l'indifférence, le désir d'aider ou celui de séduire.

Seule une éducation défectueuse peut faire germer la tentation de la faute ou bien frayer à l'enfant le non chemin d'une conduite fautive. Là aussi la double entente est de mise : l'éducation défectueuse est d'abord celle qu'ont reçue de leurs propres parents d'anciens enfants, avant qu'à leur tour, devenus adultes, ils en répercutent les atteintes sur leurs propres enfants. Cette perspective trans-générationnelle dessine l'ornière de la non-transmission ou de la transmission destructrice, qui constitue l'enfant en victime ou en futur agresseur, de soi et des autres. C'est peut être ce point de vue moral que veut seulement faire valoir ce verset : "Je suis un Dieu jaloux qui poursuis le crime des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième générations pour ceux qui m'offensent..." (Shemot 20 :5) (10).

L'éducation juive poursuit donc avant tout la formation de la conscience morale, et incidemment seulement la culture des compétences particulières. L'éducation juive à pour fin d'ouvrir l'enfant au sentiment de la Présence supérieure (à ce que les philosophes appellent la transcendance), à l'esprit de liberté, de complémentarité et de solidarité, à la compassion, au sens de sa vocation propre au sein du klal et à partir du klal Israël.

Georges Elia SARFATI  
Directeur de l'Université Populaire de Jérusalem.

- (1) - Sainteté
- (2) - L'éducation
- (3) - L'écriture
- (4) - "Car le cœur de l'homme est mauvais dès son enfance".
- (5) - Sur ce point, cf. Talmud Bavli, Massekhet Nedarim : 32b.
- (6) - Vis-à-vis du Créateur et du prochain.
- (7) - Par décret divin.
- (8) - Une réparation.
- (9) - Un mouvement de Retour.
- (10) - Le crime (ou selon d'autres traductions : "la faute des pères") consisterait dans le fait de ne pas enseigner à l'enfant que Dieu est le Dieu d'Israël qui a fait sortir son peuple d'Egypte, ce qui aurait pour conséquence, en privant l'enfant de ce savoir moral, de le vouer à d'autres appréhensions de son devoir ou de son non devoir, en induisant de proche en proche l'éloignement, le détournement, la perte de soi et de ceux qui procéderont ensuite de soi.  
La suite du verset donnerait ainsi la formule de ce que serait une éducation avant tout bien comprise par les éducateurs : "... et qui étends ma bienveillance jusqu'à la millième pour ceux qui m'aiment et gardent mes commandements " (Chemot : 20,6).